

BROCANTE DU 1^{er} MAI DE L'ASPEBr

REGLEMENT GENERAL

Afin que la brocante se déroule au mieux, nous vous demandons de prendre le temps de lire attentivement ce règlement dont TOUTES LES CONSIGNES SONT À RESPECTER SCRUPULEUSEMENT.

La brocante se déroule, de 8h30 à 16h00, UNIQUEMENT sur le boulevard de la Plaine.
L'accès aux campus ULB et VUB est FORMELLEMENT INTERDIT aux exposants (ni vente, ni parking).

- La brocante est réservée prioritairement aux **brocanteurs amateurs non professionnels mettant en vente, de manière occasionnelle, des biens leur appartenant** et accessoirement à des brocanteurs professionnels (antiquaires, vendeurs de greniers, collectionneurs) à l'exclusion de tout autre. Ces derniers doivent disposer d'un accès à la profession, d'un registre de commerce, d'un numéro de TVA et d'une carte d'ambulancier.
- Les brocanteurs, pour accéder au site de la Brocante, sont tenus de respecter les règles du code de la route ainsi que les injonctions de la police sur place.
- Le « **pass** » JAUNE ou BLEU est à appliquer sur le pare-brise de votre véhicule et doit y rester toute la journée même si votre véhicule est garé en dehors de la zone de brocante.
- Si votre pass est **JAUNE**, présentez-vous au contrôle à l'entrée côté avenue Arnaud **Fraiteur** ; si votre pass est **BLEU**, présentez-vous à l'entrée côté boulevard **Général Jacques**.
- Suivez **METHODIQUEMENT** les directives qui vous seront indiquées aux entrées de la brocante par le Service d'ordre.
- Préparez et présentez spontanément votre **feuille d'attribution d'emplacement** (= preuve de paiement) à l'entrée.
- **Gardez-la sur vous pendant toute la durée de la brocante**, elle vous sera réclamée une seconde fois durant la journée par les Contrôleurs de l'ASPEBr.
- **Déchargez** votre véhicule **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** (organisez-vous et équipez-vous dans ce but) et libérez rapidement le passage afin de permettre aux autres exposants de s'installer à leur tour.
- **Les véhicules contrevenants seront enlevés par POLICE et DEPANNEUSES sur place.**
- **Respectez les dimensions de votre stand, ne DEBORDEZ PAS** (ni avec marchandise ni avec tente ni avec parasol), alignez-vous correctement.
- Nos emplacements sont déterminés afin de laisser libre passage aux piétons sur le milieu de la chaussée.
- Le libre passage des véhicules de secours doit à tout moment être garanti. Une largeur de **4 mètres** minimum doit être maintenue sur la **VOIE CARROSSABLE**.
- Toutes les **ENTREES DES IMMEUBLES** doivent être **libres d'accès** (ni véhicule, ni marchandise) durant toute la brocante. Il en va de même pour les accès aux campus de l'ULB et de la VUB.
- Le **chemin longeant toutes les façades** des immeubles (de CitiBank à Renault) doit rester **ENTIEREMENT DEGAGE** (ni véhicule, ni marchandise) durant toute la brocante.
- Les **coins** de rue et d'entrée des immeubles ont été aménagés pour tenir compte du **rayon de braquage** des véhicules de secours, respectez ces dispositions.
- Toutes les **bouches ou bornes d'incendie** doivent toujours rester **dégagées**, bien **visibles** et aisément **accessibles**.
- Dans la mesure du possible, veuillez laisser votre numéro d'emplacement visible.
- **A partir de 8h30**, la brocante est fermée à ses deux extrémités par des barrières Nadar et devient **entièrement zone piétonnière**, plus **aucun véhicule** ne rentre sur le site.
- Les retardataires ou les absents n'ont droit à aucun remboursement.

- Un nombre très limité d'emplacements pourrait être **mis en vente le jour de l'évènement au tarif minimum de 50€**. La vente se fera jusque 7 heures maximum et pourra être arrêtée à tout moment sur appréciation des organisateurs.
- Au **N°68**, au niveau de l'accès 13 de la VUB, se trouve le **DISPATCHING ASPEBr**, **point de repère pour les ENFANTS PERDUS**, **poste de SECOURS INFIRMIERS** et kiosque informations.
- Les **barbecues** sont **interdits** sur le site (sauf dérogation spéciale des Pompiers).
- Il est formellement interdit de faire de la propagande, notamment à caractère politique ou religieux, sur le site de la brocante.
- La somme de 20€ (contre reçu) sera exigée à tout vendeur ambulant se trouvant sur le site durant l'évènement.
- **S'expose à être immédiatement exclue toute personne qui**
 - vendrait de la marchandise neuve, ou en provenance de faillite ou déstockage massif (par exemple, chaussettes, chaussures, sous-vêtements, GSM, piles, produits de maquillage, tapis en gros, article de papeterie, posters,... et autres articles de marché ou de braderie) ;
 - s'installerait sur un autre emplacement que celui désigné sur la feuille d'attribution ;
 - occuperait un emplacement sans être en ordre de paiement.
- Mesures particulières relatives aux emplacements « **HORECA** » :
 - ✓ Avoir obtenu l'autorisation préalable du Comité Organisateur ;
 - ✓ Etre en possession d'une feuille d'attribution d'emplacement spéciale (ROSE) ;
 - ✓ Respecter toutes les prescriptions en matière d'hygiène dans le secteur alimentaire (Application de l'AR du 07.02.1997) ;
 - ✓ Les bonbonnes de gaz doivent être équipées d'un flexible homologué et portant la date de validité ;
 - ✓ Pour les friteuses, casseroles pour friture, disposer d'un extincteur à 6 kg de poudre AB. Le dernier contrôle en date de cet appareil (effectué par une firme spécialisée) ne peut dépasser un an ;
 - ✓ La présence d'une couverture anti-feu est vivement recommandée ;
 - ✓ Toute source de chaleur à flamme nue et tous les appareils à combustion doivent être disposés sur des supports stables et être thermiquement isolés de matériaux facilement inflammables ;
- Aucun départ AVANT la clôture de la brocante (16h00) ne sera autorisé.
- **A 16h00**, nous vous demandons **D'ARRETER LA VENTE et de RECHARGER / EVACUER AU PLUS VITE VOTRE MARCHANDISE.**

PROPRETE :

- Les vendeurs sont tenus, à la fin de la brocante, de **RECHARGER / EVACUER TOUT OBJET, VETEMENT, PAPIER, EMBALLAGE** et d'en **DEBARRASSER** ainsi le/les emplacements qu'ils occupaient ;
- **Pour les contrevenants, plainte sera immédiatement déposée auprès des autorités communales et de la police !**

► LA PARTICIPATION À LA BROCANTE IMPLIQUE L'ADHESION SANS RESERVE À CE REGLEMENT.

Pour le Comité Organisateur,

Fabrice Delooz,
Président de l'ASPEBr.